

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2014

Régulièrement convoqué en date du lundi 26 mai 2014, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique, le mercredi 28 mai 2014, à 19h00, à l'école primaire publique – place du lavoir – salle d'évolution, sous la présidence de Monsieur **Christian CHASSON, Maire**.

Sont présents :

Christian CHASSON
Josette GAILLARDET
Brigitte RAMBIER
Jean Marie CHAUVET
Marielle VIDAL
Jean Marie ROCHE
Mireille GUIN
Claude DAGAN
Marie José BOUVET
Marie José DUCHEMANN
François CHEILAN
Alain JOUBERT
Jean Luc VIVALDI
Daniel TANGHERONI
Patrick GABET
Nathalie COCHET
Audrey ROMAN
Nathalie GIRARD
Sandra LUCZAK
Gilles MOURGUES
Jacques ROUSSET
Laurent RUMEAU

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- Monsieur Alain MOREL a donné pouvoir à Monsieur Christian CHASSON
- Madame Caroline SCHIMBERG a donné pouvoir à Madame Brigitte RAMBIER
- Madame Marlène AUGIER a donné pouvoir à Monsieur Gilles MOURGUES
- Monsieur José ORTIZ a donné pouvoir à Madame Nathalie GIRARD
- Madame Caroline MEYER a donné pouvoir à Monsieur Jacques ROUSSET

Secrétaire de séance : Madame Marielle VIDAL

Assiste également à la réunion :

- Madame Sophie CONTE, DGS

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

Le compte rendu de la séance précédente sera approuvé lors du prochain conseil municipal

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2014

Dès l'ouverture de la séance, **Monsieur le Maire** prend la parole pour rappeler le caractère urgent de cette session extraordinaire. Il demande si quelqu'un souhaite reporter la séance. A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la tenue de ce conseil municipal exceptionnel.

1. Motion de refus d'application de la réforme des rythmes scolaires.

Madame Brigitte RAMBIER, Adjointe au Maire, déléguée aux Affaires Scolaires, à l'Education et à l'Enfance Jeunesse propose au Conseil Municipal d'adopter la motion ci-après développée relative à la réforme des rythmes scolaires introduite par le Décret N° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires, et le Décret N° 2014-457 du 7 mai 2014, assouplissement HAMON ;

Au préalable, il convient de rappeler que par délibération N° 39-2013 du 20 mars 2013, le Conseil Municipal de Cabannes a sollicité le report à la rentrée 2014 au regard du temps de concertation nécessaire pour la mise en place de cette réforme.

Une groupe de travail a été constitué par des membres issus de la commission municipale Enfance Jeunesse, et a travaillé à cette application.

Tous les acteurs (Directeurs et professeurs d'écoles, parents d'élèves, périscolaire, associations, agents communaux ...) ont été consultés au cours du 3^{ème} trimestre 2013 et au 1^{er} trimestre 2014.

Vu l'avis favorable du DASEN en date du 11 février 2014 concernant le projet d'aménagement des horaires scolaires ;

Vu la réunion extra-municipale extraordinaire de la commission Enfance Jeunesse du 23 mai 2014 en présence des représentants de la communauté éducative et des parents d'élèves ;

Cependant :

- Considérant que l'Education est une mission régalienne de l'Etat ;
- Considérant que le Conseil Supérieur de l'Education a massivement rejeté le projet de décret sur les rythmes scolaires le 8 janvier 2013 et le décret HAMON du 7 mai 2014 ;
- Considérant l'absence de concertation ayant prévalu à l'élaboration de ce décret ;
- Considérant le premier bilan alarmant de la communauté éducative par rapport aux conséquences de cette ;
- Considérant que la mise en place de la réforme des rythmes scolaires implique des profonds changements pour l'enfant et les familles ;
- Considérant l'inquiétude des enseignants de Cabannes par rapport au partage des classes, à la pédagogie, à la sécurité et à la responsabilité de chacun ;
- Considérant l'insuffisance de ressources humaines sur le territoire de Cabannes, de la Communauté d'Agglomération Rhône Alpilles Durance et du bassin d'emploi et à plus forte raison sur des durées courtes en milieu d'après-midi ;
- Considérant que la réforme obérait le budget de la commune dans un contexte financier contraint, notamment par la baisse des dotations de l'Etat, les transferts de recettes et la hausse des charges ;
- Considérant le manque de possibilité de disposer d'animateurs qualifiés ;
- Considérant l'opposition à la réforme de l'ensemble des représentants de l'association de parents d'élèves de Cabannes, confirmée par un rejet massif des parents d'élèves de Cabannes et exprimée au travers d'une pétition;
- Considérant qu'il serait pertinent de tirer les enseignements précis et détaillés d'une année complète de mise en place de cette réforme dans les communes l'ayant engagée en septembre 2013 ;
- Considérant l'intérêt supérieur de l'enfant, celui des familles et celui de la Commune ;

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2014

- Considérant que des précisions et des garanties sont attendues par la Commune quant à un financement pérenne de cette réforme ;
- Considérant les réalités de l'offre scolaire tant publique que privée, avec des horaires et une organisation différente sur la commune ;
- Considérant l'engagement de la commune dans les activités périscolaires existantes depuis des années sur le territoire de Cabannes ;
- Considérant les intervenants mis à la disposition de l'Education Nationale par la commune de Cabannes depuis de nombreuses années ;

Compte tenu de toutes ces incertitudes et difficultés entourant la mise en œuvre de cette réforme, il est demandé au Conseil Municipal de ne pas s'engager dans l'application de la réforme en l'état, dans l'attente de directives du Ministère et notamment des réponses quant aux garanties en matière budgétaire.

Toutefois, la commission travaille actuellement à la mise en place d'une organisation pour la rentrée 2014, en espérant que des réponses soient apportées d'ici là.

Monsieur le Maire souhaite que chacun s'exprime afin que cette motion soit validée à l'unanimité.

Monsieur Jacques ROUSSET estime que Le texte initialement soumis au vote du conseil a été élaboré dans la précipitation, le modèle ayant servi de base à d'autres communes a été écarté pour des raisons politiques. Il s'agit pourtant d'un véritable enjeu et il est important que la position de la commune soit unanime comme cela a été exprimé en commission et lors de la réunion exceptionnelle.

Monsieur le Maire maintient que les autres communes ont utilisé ce même texte sans idées politiques dissimulées mais comprenant des moyens humains, financiers et nationaux.

Monsieur Jacques ROUSSET précise que si cette réforme est appliquée, les enseignants auront l'obligation de travailler aux horaires et jours fixés par la réforme. Ne pas l'appliquer pour une commune peut se traduire par le fait qu'il n'y aura plus personnes pour garder les enfants après les heures d'école.

La campagne électorale est terminée et il faut tout à la fois dénoncer cette mauvaise réforme, faire remonter le mécontentement et continuer à agir en garantissant aux familles que l'on ne se défilera pas dans nos engagements.

Il faut se préparer à agir en rassurant la communauté éducative. Il va falloir recruter au service périscolaire et élaborer un projet et acquérir un savoir faire.

Monsieur Jacques ROUSSET estime que cette réforme ne pourra pas être appliquée pleinement à cause du manque de moyens.

Madame Nathalie GIRARD signale qu'à partir de 15h45 les enfants seront en mode garderie.

Monsieur le Maire précise que d'autres communes appliquent ce temps en garderie.

Monsieur Patrick GABET rappelle que la réforme est créée pour les enfants et qu'au final ils la subissent car ils n'iront pas à l'école le mercredi.

Madame Brigitte RAMBIER refuse de mettre en place les APC.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2014

Monsieur le Maire souhaite faire ressortir les activités qui existent déjà depuis plusieurs années. Il souligne qu'une proposition majoritaire finale se dégage. Celle-ci tient compte des difficultés de gérer les horaires différents sur les 2 écoles.

Il souhaite demander au DASEN la modification des horaires et propose les horaires suivants :

- 8h30 à 11h30
A partir de 11h30 : soutien scolaire et service cantine puis sieste pour les petits
- 13h45 à 16h00.
De 16h00 à 18h00 : départs échelonnés

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré A L'UNANIMITE

DECIDE de ne pas s'engager dans la réforme des rythmes scolaires pour la rentrée de septembre 2014, prévue par les Décrets du 24 janvier 2013 et du 7 mai 2014, et attend des directives et des réponses quant aux garanties en matière budgétaire de la part du Ministère.

2. Questions diverses

Monsieur le Maire signale qu'une réunion publique d'information PPRI se tiendra le 30 juin 2014 à 18h30 au centre socioculturel.

Monsieur le Maire rappelle qu'une exposition sur le PPRI Durance, à la Maison de la Solidarité qui sera visible du 16 juin 2014 jusqu'à fin septembre.

Monsieur le Maire précise que le prochain Conseil Municipal aura lieu le 16 juin et sera suivi d'un conseil municipal spécial élections sénatoriales le 20 juin 2014.

La séance est levée à 20 heures 30